



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

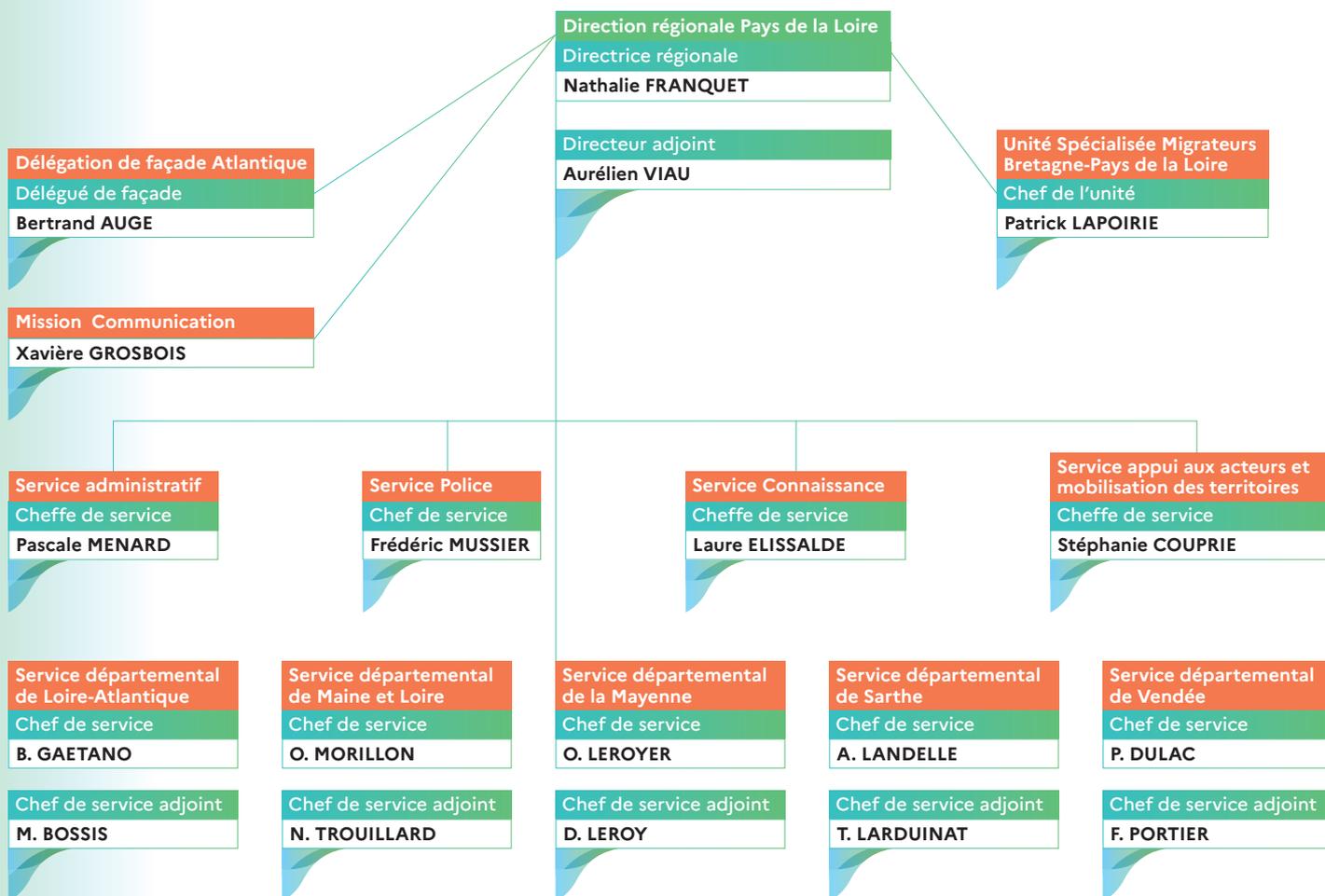
DIRECTION RÉGIONALE PAYS DE LA LOIRE

Le mot de la directrice régionale



Nathalie FRANQUET

L'année 2020 a vu la création et la mise en place de l'Office Français de la Biodiversité et de sa nouvelle direction régionale Pays de la Loire. Malgré le contexte sanitaire de la covid19, cette année 2020 aura permis la mise en place des services régionaux (administratif, connaissance, police et appui aux acteurs) et le regroupement des services départementaux :





L'année 2020 aura été une année de construction interne au travers des formations, de la mise en place de processus, ainsi qu'une année de positionnement au niveau national comme acteur de la préservation de la Biodiversité sur :

- la connaissance de la biodiversité avec de nouveaux programmes d'études,
- la police de l'environnement. Fort de leurs compétences et expériences dans les anciens établissements, les agents ont entamé l'acculturation et la formation afin d'appréhender toutes les missions de police dévolues à l'OFB,
- l'appui aux politiques publiques, notamment au travers de l'appui au Conseil Régional et à la DREAL dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité et du Plan Eau Etat Région (pilotage des actions sur le bocage avec divers partenaires), des appels à projets (Atlas de la Biodiversité Communale), ou des reconnaissances de territoires (Territoires Engagés pour la Nature),
- la gestion et co-gestion d'espaces naturels, (6 espaces protégés en Pays de la Loire),
- la mobilisation citoyenne au travers de communications diverses (article, communication estivale radio et télévisuelle...).

Le contexte sanitaire de cette année écoulée nous a obligés à organiser les services départementaux pour répondre aux nécessités d'intervention et pour maintenir une surveillance dans les territoires.

La délégation de façade Atlantique est désormais rattachée à la direction régionale et ses missions couvrent la façade maritime qui s'étend de la baie du Mont-Saint Michel à la frontière espagnole. Elle participe aux politiques publiques dédiées à la protection de la mer, gère des sites Natura 2000 et apporte son soutien à l'ensemble des gestionnaires d'aires marines protégées.

En tant que Direction Régionale coordinatrice de la façade Atlantique, nous avons mis en place une coordination entre les 3 directions régionales OFB concernées par la façade Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine) tant au niveau de la gestion des aires protégées que des actions de police menées par l'OFB.

2021 sera une année de consolidation de notre direction et de rédaction du futur contrat d'objectifs et performance de l'OFB qui sera notre feuille de route pour les prochaines années.



La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages

Les agents de l'OFB mènent sur le terrain de nombreuses actions pour améliorer la connaissance des espèces et des habitats: comptage et baguage d'oiseaux (bécasse, colombidés, limicoles...), surveillance sanitaire, pêches électriques, suivi des Espèces Exotiques Envahissantes, réseau castor et petits carnivores, réseau de surveillance de l'eau...



Ibis sacré en Loire-Atlantique (© C. Dudouet, ONCFS)

LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

La DR Pays de la Loire est fortement investie dans la lutte contre les EEE et particulièrement pour deux espèces très présentes dans la région: l'érismature rousse (petit canard plongeur nord-américain) et l'ibis sacré (originaire d'Afrique). Afin de limiter les populations de ces deux oiseaux, les agents des services départementaux participent activement à leur régulation depuis 2006 sur la base d'arrêtés ministériels et préfectoraux. En 2020, la population d'ibis de l'ouest de la France est estimée à 419 individus (151 en Loire-Atlantique et 36 en Vendée) et 114 couples ont niché, principalement en Loire Atlantique. Les actions mises en place depuis plusieurs années ont permis une importante diminution des effectifs.

ANALYSE DES DONNÉES DU CAMP DE BAGUAGE DU MASSEREAU-MIGRON

En 2020, l'OFB a conduit avec le soutien de la DREAL Pays de la Loire, une étude sur les données de baguage acquises de 2007 à 2019 sur les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage du Massereau-Migron situées

dans l'estuaire de la Loire. La diversité des passereaux paludicoles et leur effectif, l'utilisation du site par le Phragmite aquatique (malgré une baisse de 75% des effectifs entre 2007 et 2019) et l'engraissement des espèces montrent l'intérêt des réserves en halte migratoire. De plus, les échanges locaux avec la station de Donges située à quelques kilomètres, témoignent de la complémentarité de ces sites de halte dans l'estuaire de la Loire.



Phragmite des joncs et aquatique (© M. Chassagnoux, ONCFS)



Pêche électrique en Vendée (F. Portier, OFB)



Écrevisse à pieds blancs (© F. Portier, OFB)

SUIVI DES POPULATIONS D'ÉCREVISSES À PIEDS BLANCS SUR LE MARGON EN VENDÉE

Dans le cadre d'une étude en cours sur la situation de l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) en Vendée, les services de l'OFB ont effectué une prospection le 15 juillet 2020 sur le sous bassin versant du Margon (commune de la Flocellière). Le résultat de cette prospection est très préoccupant : aucune écrevisse n'a été observée sur cette station, pourtant connue comme étant celle abritant la plus grosse population du département. De nouvelles prospections en septembre 2020 ont mis en évidence un colmatage important du substrat par des particules fines (vase et limons). D'autre part, les résultats de l'IBGN indiquent une dégradation globale de la qualité du peuplement d'invertébrés et des habitats présents dans le cours d'eau (note de 5/20 en 2020 contre une note de 15/20 en 2016). Une sonde thermique a été installée en 2020 afin de connaître les températures de l'eau au fil de l'année. Des investigations complémentaires sont prévues en juin 2021 afin d'affiner les différentes hypothèses.

PLAN NATIONAL D'ACTION SUR LE VISON D'EUROPE EN VENDÉE

Dans le cadre du PNA co-animé par l'OFB au niveau national, une campagne de prospection a été lancée en 2016 pour une durée de 4 ans sur l'aire de répartition historique du vison afin d'améliorer les connaissances sur son aire de répartition. Pour les Pays de la Loire, les prospections concernent la Vendée, principalement dans le Marais poitevin, avec 35 campagnes de prospection à réaliser. Chaque campagne repose sur un protocole de suivi de 10 pièges qui sont relevés pendant 10 nuits successives. Depuis 2017, un gros effort de prospection a été réalisé par les agents du SD 85 qui ont achevé en 2020 l'intégralité du suivi. Ces suivis n'ont pas permis de mettre en évidence la présence du vison d'Europe dans les secteurs prospectés.



Vison d'Europe (M. Berroneau)

La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage



Mission nautique 53 (© S. Leclercq - Ouest-France)

MISSION DE SURVEILLANCE SUR LA RIVIÈRE MAYENNE

Le 7 août 2020, les agents de l'OFB et de la DDT de la Mayenne ont organisé une journée commune de surveillance sur la rivière la Mayenne. Cette mission réalisée en bateau avait pour objectif principal de contrôler la régularité des prélèvements en eau sur la rivière (arrêté sécheresse) et de consolider les connaissances sur les points de prélèvements. Elle a également permis de contrôler :

- l'interdiction d'accès des bovins au cours d'eau (arrêté régional nitrates),
- le bon entretien des passes à anguilles sur les barrages (obligation relative à la continuité écologique),
- la régularité des activités pratiquées sur la rivière la Mayenne (pêcheurs, piégeage...).

Au final, cette journée a été très appréciée par les agents des 2 équipes et a permis de mieux se connaître et de découvrir les missions de chacun.



Arrachage des haies dans le 72 (© J. Pioger, OFB)

SURVEILLANCE DES ARRACHAGES DE HAIES PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

Au printemps 2020 et particulièrement durant le confinement, de nombreux signalements de travaux ou d'arrachages de haies sont parvenus aux services départementaux de l'OFB. Les agents se sont systématiquement rendus sur place afin de procéder aux contrôles de terrain nécessaires. Il s'agit de vérifier la présence d'espèces protégées potentiellement impactées et de veiller au respect des règles relatives aux sites Natura 2000. Ces sorties ont permis de sensibiliser les acteurs du territoire au rôle crucial du bocage pour la biodiversité ainsi qu'à son importance dans le fonctionnement des écosystèmes. Les échanges avec les DDT(M) ont également permis à l'administration de contrôler les mesures liées à la PAC. En Maine et Loire, 25 signalements ont été suivis et en Sarthe, plusieurs procédures judiciaires ou administratives ont été établies. En Loire-Atlantique, les contrôles ont abouti à 3 procédures pour arrachage de haies. La plus importante concerne 1455 m linéaires de haies détruits sans dérogation espèces protégées et 550 ml broyés après le 01/04 ; auxquels s'ajoutent des infractions relatives à la loi sur l'eau (comblement de 2 mares et de 570m de fossé, 33 ha drainés sans déclaration et 1,5 ha de zone humide drainée et comblée).



Arrachage de haie en Vendée (P. Dulac, OFB)



Saisie d'un lion dans le 49 (© P. Brière, OFB)

SAISIE D'UN LION DE CIRQUE DANS LE MAINE ET LOIRE

En janvier 2020, les agents de l'OFB, de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et de la gendarmerie de Segré-en-Anjou Bleu ont procédé à la saisie de *Simba*, un lion de 15 ans appartenant à un cirque installé sur la commune de Sainte Gemmes d'Andigné depuis plus d'un an. Les infractions liées à l'exploitation du cirque et à la détention des animaux constatées lors du contrôle ont conduit le procureur de la République à ordonner le placement du lion dans une structure spécialisée.

Un vétérinaire spécialisé dans la faune sauvage et des représentants de l'association 30 millions d'amis

et du refuge de l'Arche sont venus assurer la partie technique de l'intervention (examen clinique de l'animal et conditionnement avant transport). Le félin a été confié à l'association Tonga, terre d'accueil implantée à Saint-Martin-la-Plaine (Loire) qui recueille les animaux sauvages saisis par les autorités.

1^{ER} CONFINEMENT COVID 19: RÉQUISITION PRÉFECTORALE DE L'OFB

En mars 2020, lors du premier confinement, le préfet a sollicité l'appui du service départemental (sd) de la Vendée pour :

- contribuer à la mise en œuvre du dispositif confinement COVID 19,
- vérifier les mesures d'interdictions prises dans le cadre d'arrêtés préfectoraux (littoral, forêt, chasse, pêche ainsi que les mesures dérogatoires). Des opérations de surveillance ont été réalisées sur près de 7 semaines par le sd85. Au total, sur les 150 contrôles, 42 atteintes à l'environnement ont ainsi pu être constatées par les inspecteurs de l'environnement dans des domaines relativement variés: prélèvements illégaux d'eau pour l'irrigation, pollution par effluents d'élevage, remblais de zones humides et de mares, coupe et arrachage de haies, déchets, feux, piégeage... Cela représente 1/3 des infractions relevées en 2020.



Contrôle prélèvement d'eau 85 (© F. Portier, OFB)



Travaux dans les marais salants de Guérande (© sd44, OFB)
Gorgebleue à miroir (© G. Cochard)



L'UNITÉ SPÉCIALISÉE MIGRATEURS (USM) LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE DES POISSONS MIGRATEURS

L'USM est chargée de la préservation des poissons migrateurs amphihalins (anguille, lamproies, aloses, saumon...). Elle mène des opérations de contrôle des pêcheries autorisées (professionnels maritimes ou fluviaux, amateurs aux engins, pêche de loisir...), lutte contre le braconnage organisé et les circuits illicites de commercialisation. En 2020, l'USM et les agents des services du 44 et du 85 ont ainsi participé à la vaste opération de lutte contre le trafic de civelles organisée dans 15 pays européens par Europol du 17 février au 2 mars 2020. Les civelles, pêchées puis exportées illégalement, sont en effet destinées principalement au marché asiatique (pour un prix pouvant atteindre 3000 € le kg), afin d'y alimenter des fermes d'élevage, et pour une production d'anguilles consommées au stade adulte. Durant ces opérations, des braconniers locaux ont été interpellés, ainsi que des pêcheurs professionnels, verbalisés eux pour non-respect de leurs obligations déclaratives. D'autre part, les agents de l'USM s'impliquent dans les programmes de restauration de la continuité écologique et des habitats, s'assurent également du bon fonctionnement ou de la conformité des dispositifs de franchissement (passes à poisson par exemple), qui doivent permettre aux migrateurs d'accéder à leurs zones de fraie, ou de grossissement (anguille).

DESTRUCTION DE L'HABITAT DU GORGEBLEU À MIROIR

La procédure concernait des travaux de renforcement et d'entretien d'une digue dans les marais salants de Guérande en site classé. Ces travaux, réalisés sans autorisation entre avril et mai, pendant la période de reproduction des passereaux dont la gorgebleue à miroir de morphotype namnetum, avait donné lieu à une procédure initiée par l'ONCFS. C'est dans ce contexte que l'Association Syndicale Autorisée des Marais Salants de Guérande s'est retrouvée à comparaître en audience collégiale au Tribunal Judiciaire de Saint-Nazaire le 24 novembre 2020. Si les magistrats ont été sensibles à la nécessité pour les paludiers d'entretenir leur outil de travail, ils ont toutefois sanctionné l'absence de demande de dérogation en vue de la destruction d'habitat d'espèces protégées et la réalisation des travaux sans autorisation en site classé. L'objectif de cette réglementation n'étant pas d'empêcher la réalisation des travaux mais de prendre toutes les précautions nécessaires pour concilier les objectifs environnementaux et économiques. L'Association Syndicale Autorisée des Marais Salants de Guérande a donc été reconnue coupable des faits qui lui étaient reprochés mais a fait l'objet d'une dispense de peine.



Saisie civelle (© P. Dulac, OFB)

FIN DE CONFINEMENT ET GRAVELOT À COLLIER INTERROMPU

Le premier confinement de mars 2020 a largement impacté la fréquentation des sites de promenades littorales par le public. C'est notamment le cas des plages et des milieux dunaires de St Brévin les Pins (44). Une espèce de l'avifaune a largement bénéficié de ces nouveaux espaces de quiétudes, il s'agit du gravelot à collier interrompu, petit oiseau protégé vivant sur les plages. A la suite des mesures d'allègement du confinement et compte tenu des inquiétudes portant sur le dérangement et le succès de la reproduction de l'espèce, l'OFB a été sollicité pour identifier les sites de nidification, proposer des actions de conservation et assurer un suivi. Des réponses à ces sollicitations ont été effectuées auprès du Conservatoire du Littoral en lien avec la municipalité de St Brévin les pins et un correspondant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Après une restitution des données connues par les agents, le service de Loire-Atlantique a effectué une visite de terrain pour vérifier les conditions d'identification des emplacements des nids et a procédé à plusieurs actions de police destinées à vérifier le respect de la quiétude de l'espèce.

ACTIONS SUR LE GRAVELOT DANS LA BAIE DE L'AIGUILLON

Afin de sensibiliser le grand public au dérangement du gravelot à collier interrompu sur les plages du sud Vendée, un panneau de sensibilisation a été créé dans le cadre du Life Baie de l'Aiguillon. Plusieurs panneaux ont été installés sur la réserve de la Baie de l'Aiguillon, puis l'opération s'est étendue à l'ensemble des plages de la Faute sur Mer (dont la Pointe d'Arçay). Les panneaux donnent des conseils aux promeneurs comme tenir son chien en laisse, marcher sur le sable mouillé, éviter les dunes, s'éloigner des oiseaux...

De plus, le protocole de suivi de l'espèce a été renforcé durant le confinement et le déconfinement dans la Baie de l'Aiguillon afin de récupérer des informations durant cette période particulière pour l'avifaune côtière et faire un point zéro.



Œufs de gravelot (© Elisa Daviaud)



Gravelot à collier interrompu (© Elisa Daviaud)

L'appui aux politiques publiques

STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité des Pays de la Loire validée en 2018, un collectif régional a été mis en place afin de suivre et coordonner les actions à mener. Ce collectif est composé de la DREAL, du Conseil Régional, de l'OFB, de la DRAAF, des 5 départements et de l'Agence de l'Eau. Plusieurs commissions thématiques ont été créées en 2020 : Connaissance, Foncier, Préservation-Gestion et Mobilisation citoyenne. L'OFB participe activement aux différentes commissions et co-anime avec l'association GRAINE la commission Mobilisation citoyenne. Un petit film a été réalisé en 2020 pour présenter les objectifs du volet « Formation et Éducation/ sensibilisation » : <https://video.graine-pdl.org/videos/watch/a47d4954-6983-4081-b980-7fb84256b09f>



Bocage vendéen (© F. Portier, OFB)



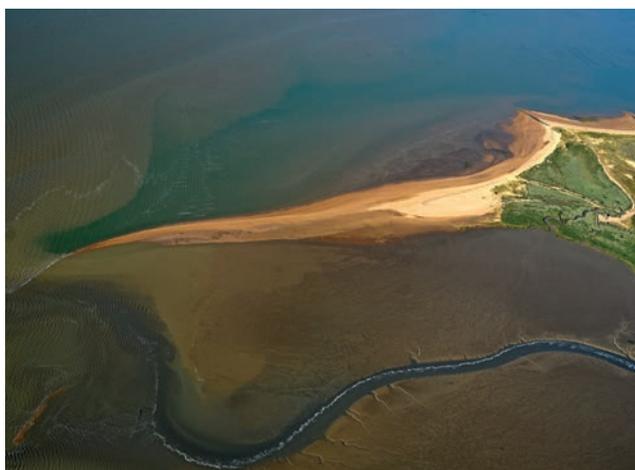
Mobilisation citoyenne (© Patrick Trécul)

PLAN EAU ETAT-RÉGION : ANIMATION DE LA FICHE ACTION SUR LES HAIES

Dans le cadre de la stratégie régionale Eau et du Plan État-Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire, l'OFB est pilote depuis 2019 de la fiche actions sur les haies « Améliorer la connaissance pour consolider le réseau de haies bocagères ». Les actions portent sur la connaissance, la cartographie et la réglementation. En 2019 plusieurs rencontres ont été organisées avec les partenaires pour identifier les actions en cours et les actions prioritaires pour la région. En 2020 une enquête a été menée auprès de 166 structures travaillant sur le bocage pour connaître leurs actions et les données existantes. La cartographie des bocages de l'IGN et de l'OFB est sortie en 2020 permettant une meilleure visualisation des haies sur la région. Enfin, une réflexion sur la réglementation a été initiée en 2020 avec la DRAAF, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), les DDT(M) et les services départementaux de l'OFB et sera poursuivie en 2021.

STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES (SNAP)

Pour aller plus loin dans les actions menées, une nouvelle Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) est sortie en janvier 2021. L'OFB a contribué durant l'année 2020 à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, à l'échelon national et régional. La SNAP présente pour la première fois une ambition et un programme d'actions coordonné pour l'ensemble des aires protégées, qu'elles soient terrestres ou maritimes, dans l'hexagone ou dans les Outre-mer. Après avoir participé à son élaboration, l'OFB est l'un des acteurs majeurs de sa mise en œuvre afin de conforter le réseau des aires protégées, de développer le réseau et d'améliorer les dispositifs de gestion. Les directions régionales, les délégations de façade maritime et les parcs naturels marins seront fortement sollicités.



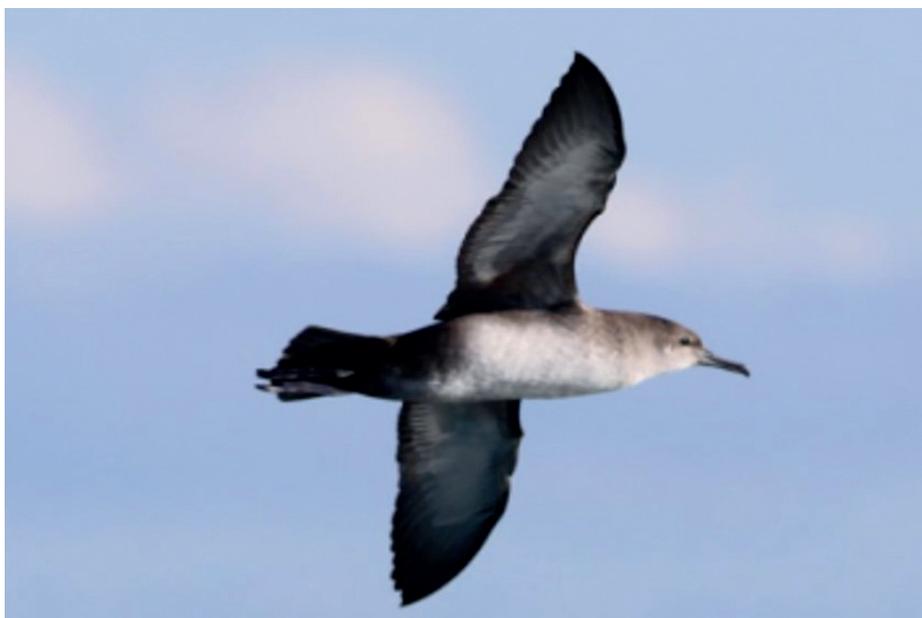
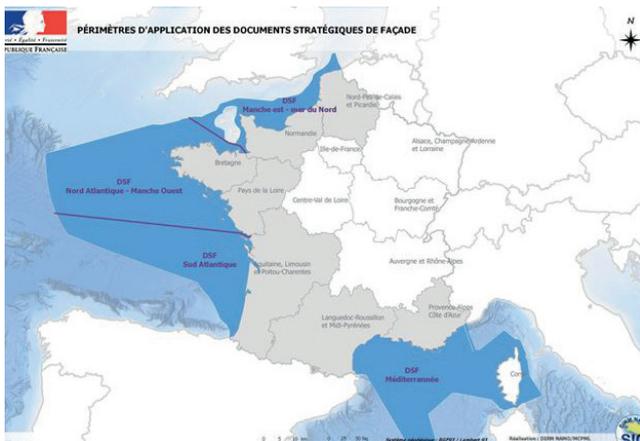
Baie de l'Aiguillon (© P. Guarguil)

ELABORATION DES PLANS D' ACTIONS DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES DES FAÇADES

Les Documents stratégiques des façades (DSF) Nord-Atlantique Manche Ouest et Sud-Atlantique ont été élaborés par l'État, sous la responsabilité des préfets coordonnateurs de façade maritime. Il s'agit de documents de planification de l'espace maritime, intégrant les enjeux économiques et environnementaux. L'élaboration du plan d'actions et en particulier le volet environnemental a impliqué les équipes de l'OFB tout au long de l'année 2020. Les 4 délégations de façade maritimes de l'OFB seront parties prenantes pour une part significative des actions à vocation environnementale : près de 30 actions en tant que pilote et 94 actions en tant que contributeur à l'échelle nationale. La mise en œuvre de ce plan d'action ambitieux ne pourra se faire sans l'implication de tous et sans une définition des priorités sur le volet marin à l'échelle des façades.

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/saisine-de-l-autorite-environnementale-sur-les-a1212.html>

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-ligne-des-documents-pda-et-dds-en-vue-de-a1195.html>



Puffin des Baléares (© X. Ruffray)

ZONES DE PROTECTION FORTE (ZPF)

Actuellement, 0,2% des eaux métropolitaines sont véritablement protégées. La directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et les documents stratégiques de façade (DSF) proposent de faire progresser ce chiffre d'ici 2030 en constituant à terme, un réseau de protections fortes cohérent, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes marins de chaque façade maritime en métropole. Une protection forte dispose d'une réglementation particulière des activités pour permettre de diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques. Elle doit s'appuyer sur un document de gestion et doit bénéficier d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités. L'équipe de la Délégation de façade maritime apporte un appui technique aux services de l'Etat pour définir des secteurs potentiels à ZPF au niveau local et a un rôle central à jouer en tant que gestionnaire de sites Natura 2000 et animateur du réseau d'AMP.

PLAN NATIONAL D' ACTION POUR LE PUFFIN DES BALÉARES

Le Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), oiseau nicheur endémique des Baléares, est considéré comme l'oiseau marin le plus menacé d'Europe. La France a une forte responsabilité dans la conservation de cette espèce en période inter-nuptiale (présence dans les eaux territoriales françaises atlantiques), et dans une moindre mesure en période de reproduction (présence en Mer Méditerranée). Proposé par la Délégation de Façade Maritime Atlantique de l'OFB en 2020, le ministère en charge de l'écologie a donné une suite favorable pour lancer un Plan National d'Actions (PNA) en faveur de cette espèce. Validé par le Ministère en début d'année 2021, il propose d'organiser un suivi cohérent de l'espèce et de caractériser les pressions qui pèsent sur cet oiseau marin afin de les réduire au maximum. Une des actions phares sera de caractériser les interactions entre le Puffin et les engins de pêche, grâce à une très forte collaboration avec les acteurs de la pêche (un des sites d'étude se situe au sein de la ZPS Secteur de l'île d'Yeu). Ce PNA a été voulu très

opérationnel et affiche, pour répondre aux 23 fiches actions, un budget prévisionnel de 1,5 millions d'euros, avec 73 % des financements déjà sécurisés. Pour assurer sa mise en œuvre, la DFM Atlantique vient de recruter un animateur.

La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels terrestres

L'OFB est gestionnaire ou co-gestionnaire de 6 réserves sur la région :

- Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) : Chanteloup (85), Pointe d'Arçay (85) et Massereau-Migron (44),
- Réserve naturelle nationale (RNN) : Baie de l'Aiguillon (85), Belle-Henriette (85) et St Denis du Payré (85).



RÉSERVE NATURELLE NATIONALE BAIE DE L'AIGUILLON

Superficie : 3700 ha de vasières et 1200 de prés-salés au cœur de l'unité fonctionnelle du marais poitevin.

Gestionnaires : OFB et LPO

Conservateur : Régis GALLAIS (OFB) et J-Pierre GUERET (LPO)

Enjeux : Maintien des habitats et amélioration des capacités d'accueil pour l'avifaune migratrice.

Oiseaux : Sarcelle d'hiver, Canard pilet, Canard siffleur, Barge à queue noire, Courlis cendré, Avocette élégante, Bécasseau maubèche, Oie cendrée, Bernache cravant...

Flore : Puccinellie maritime, Obione, Salicorne, Chiendent maritime, Aster maritime, Lavande de mer...

Actions phares 2020 : Le programme LIFE a été cette année au cœur de l'activité de la réserve. Trois actions majeures ont été mise en œuvre :

- la restauration de vasières par enlèvement de crassats d'huîtres,
- la dépollérisation de la digue de la préé mizottière,
- la restauration d'habitats de dunes et prés salées de la Pointe de l'Aiguillon.

Site internet

- <https://www.reserve-baie-aiguillon.fr>
- <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/>

RESERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE DU MASSEREAU-MIGRON

Superficie : 700 hectares de roselières et de zones humides dans l'estuaire de la Loire.

Gestionnaires : OFB et Conseil départemental 44.

Conservateur : Michel GUENEZAN (OFB)

Enjeux : Maintien des habitats et amélioration des capacités d'accueil pour l'avifaune migratrice et pour les passereaux paludicoles.

Oiseaux : sarcelle d'hiver, canard pilet, canard siffleur, canard souchet, cigogne blanche, phragmite aquatique, rousserolle effarvate, panure à moustache, bruant des roseaux...

Actions phares 2020 :

- Camp de baguage des passereaux en aout,
- Analyse des données du camp de bagage,
- baguage sarcelle, STOC capture,
- comptage d'oiseaux hebdomadaire,
- suivi de la héronnière,
- régulation des nuisibles...

Site internet

- <http://massereau-migron.weebly.com/>

RÉSERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE ET FORÊT DOMANIALE DE LA POINTE D'ARCAÏ

Superficie: 1035 ha de dune boisée, dunes, plages, vasières, prés salés,

Gestionnaires: OFB, ONF et conservatoire du littoral

Conservateur: Régis GALLAIS (OFB)

Enjeux: Maintien des habitats et amélioration des capacités d'accueil de l'avifaune migratrice.

Oiseaux: Gravelot à collier interrompu, Huitrier pie, Avocette élégante, Milan noir, Circaète Jean-le-blanc, Engoulevent d'Europe

Autres espèces: Pélobate cultripète, Crapaud calamite, chauve-souris, flore dunaire...

Actions phares 2020 :

- cartographie des habitats marin (PNM) et des habitats forestiers (ONF),
- suivi des chiroptères,
- renouvellement en cours du plan de gestion pour les dix prochaines années.

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA CASSE DE LA BELLE HENRIETTE

Superficie: 337 ha de lagune et de cordon dunaire.

Gestionnaires: LPO, OFB (Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des pertuis) et FDC

Conservateur: Sylvain HUNHAULT (LPO)

Enjeux: préservation des habitats et des espèces fragiles abrités par la réserve.

Oiseaux: 234 espèces dont 43 espèces patrimoniales telles que le busard des roseaux, la rousserolle effarvate, le pipit rousseline, la barge à queue noire, les bécasseaux...

Autres espèces: 360 espèces végétales dont 10 protégées. 15 espèces mammifères dont la loutre et le campagnol amphibie. 15 espèces patrimoniales d'insectes.

Actions phares 2020 :

- Suivi scientifique des espèces,
- Restauration d'habitats naturels,
- Surveillance du territoire et actions de sensibilisation,
- Mise en place d'un dispositif de signalisation des limites de la réserve sur l'estran grâce à la pose de 8 bouées d'échouage à fond plat et floquées des signes distinctifs de la réserve. Le dispositif financé par l'OFB permettra une meilleure appréhension par les usagers des limites de la réserve et ainsi un meilleur respect de la réglementation.

Site internet

<https://reserve-naturelle-belle-henriette.fr/>

RÉSERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE CHANTELOUP

Superficie: 38 ha de zones humides dans les marais d'Olonne.

Gestionnaires: OFB

Conservateur: Hervé BERGERE (OFB)

Enjeux: Maintien des habitats et amélioration des capacités d'accueil de l'avifaune migratrice et nicheuse des zones humides.

Oiseaux: Avocette élégante, Echasse blanche, Courlis corlieu, Canard pilet, spatule blanche, Sterne pierregarin, Canard souchet, Barge à queue noire...

Flore: plantes halophiles, Iris spuria...

Actions phares 2020 :

- Aménagement d'îlots pour l'accueil des oiseaux nicheurs (avocettes, sterne pierregarin),
- Rénovation et mise en place de vannes à crémaillère et buse siphon pour une meilleure gestion hydraulique,
- Rénovation des bâtiments de la station d'étude et de recherche,
- Convention avec le CELRL pour la gestion des marais environnants (120 Ha au sein des Marais d'Olonne),
- Arrivée du nouveau conservateur.

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT DENIS DU PAYRÉ

Superficie: 206 ha de prairies naturelles humides, de landes et fruticées.

Gestionnaires: LPO et OFB.

Conservateur: Pierre de BOUËT du PORTAL (LPO).

Enjeux: Maintien des habitats, notamment des prairies humides, pour maintenir les espèces présentes.

Oiseaux: 140 espèces parmi lesquelles la cigogne blanche, la barge à queue noire, la spatule blanche, la sarcelle d'hiver, les grues et oies cendrées...

Autres espèces: 350 espèces de plantes, 37 espèces de mammifères, 11 espèces d'amphibiens, 8 espèces de reptiles, 1150 espèces d'insectes...

Actions phares 2020

- Suivi des espèces présentes,
- Gestion des niveaux d'eau,
- Lutte contre les espèces invasives,
- Aménagements agricoles: rénovation du parc de contention des bovins et empiérement de 2 berges d'abreuvement,

Site internet

reservenaturelle-saintdenisdupayre.fr

La gestion et l'appui aux gestionnaires des aires marines protégées

La délégation de façade Atlantique couvre la façade maritime qui s'étend de la baie du Mont-Saint Michel à la frontière espagnole. Elle participe aux politiques publiques dédiées à la protection de la mer et apporte un appui sur les sites Natura 2000.



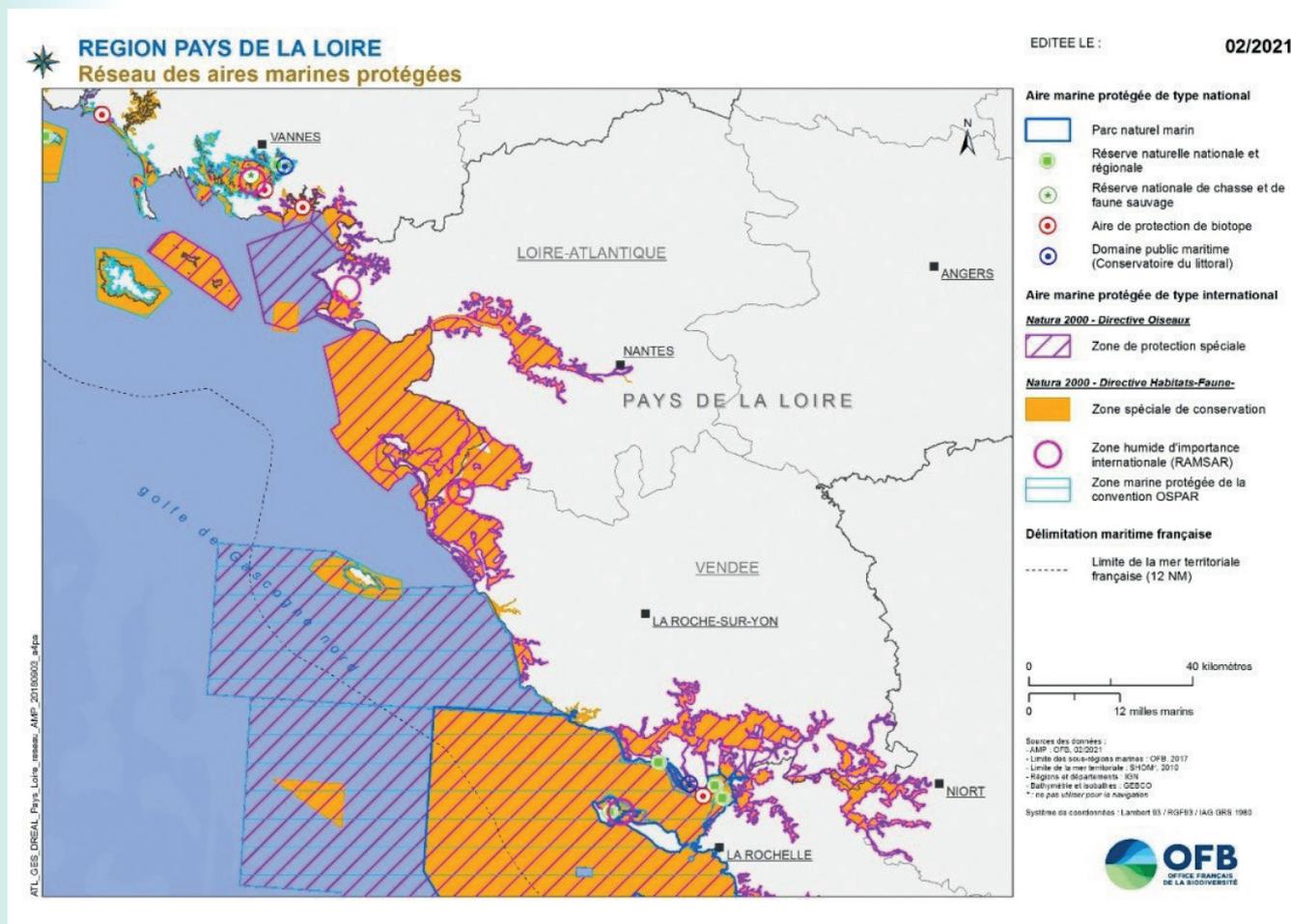
ZOOM SUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES DES PAYS DE LA LOIRE

De nombreux espaces protégés marins existent sur la région (voir carte ci-dessous), majoritairement des sites Natura 2000 (directive Oiseaux ou Habitats). Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (6 500 km²) s'étend sur la moitié sud des côtes vendéennes, son siège est à Marennes (17).

Un réseau des gestionnaires et des acteurs d'aires marines protégées a été mis en place pour la façade Atlantique.

L'OFB est gestionnaire du portail internet MAIA (<https://www.maia-network.org/>) ou réseau des aires marines protégées de l'arc Atlantique. Le site internet permet l'accès à une information fiable et à jour sur le périmètre des aires marines protégées, ainsi que sur leur gestion. Une lettre d'info, rédigée par la délégation de façade, diffuse également 2 fois par an des informations techniques aux gestionnaires d'Aires Marines Protégées.

14





LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE PROFESSIONNELLE DANS LES SITES NATURA 2000 À TRAVERS LE FOND EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE (FEAMP)

Deux projets européens initiés en 2017 et 2018 réunissant la délégation de façade atlantique de l'OFB et les comités des pêches de Bretagne (HARPEGE) et des Pays de la Loire et le comité national des pêches (LCN2000), se sont achevés en 2020. Ces projets ont permis de prendre en compte les activités de pêche au sein de 8 sites Natura 2000 en mer majeurs de la façade atlantique, conformément à la loi « Biodiversité » et au code de l'environnement.

A partir d'un diagnostic des activités de pêche en présence, des analyses de risque de porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire ont été réalisées au sein de chaque site Natura 2000 et ont permis d'identifier :

- les activités de pêche ne portant pas atteinte aux objectifs de conservation du site ;
- les interactions entre un engin de pêche et un habitat pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation de chaque site ;
- différentes propositions de mesures de réduction de ces risques pour certains des sites Natura 2000.

Parmi les mesures proposées certaines ont été retenues par les autorités compétentes et sont d'ores et déjà mises en application par les professionnels de la pêche. Il s'agit à la fois de mesures :

- réglementaires : zone de conservation interdisant l'activité de dragues sur certains secteurs d'herbiers et de maërl (baie de Concarneau et baie de Morlaix) ;
- de sensibilisation des professionnels de la pêche aux enjeux et aux bonnes pratiques ;
- de suivi des activités afin de veiller à l'absence de risques nouveaux ou à leur augmentation.

Ces travaux se poursuivent sur les sites pour lesquels les mesures de réduction des risques n'ont pas été définies et sur d'autres sites Natura 2000 de la façade en Bretagne dans le cadre d'un nouveau projet partenarial entre l'OFB et le comité des pêches.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS MARINS

Sur les parties marines des sites Natura 2000 des Marais du Mès, de la baie et dunes de Pont-Mahé et de l'étang de Pont-de-Fer, des Marais salants de Guérande, des traicts du Croisic et des Dunes de Pen Bron, ainsi que du Marais breton, de la baie de Bourgneuf, de l'île de Noirmoutier et de la forêt de Monts désignés au titres des directives habitats, faune, flore et oiseaux, l'OFB a financé une cartographie des habitats marins, afin de permettre aux gestionnaires (Cap Atlantique et le syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf) d'adapter leur gestion aux réalités du terrain.

<https://www.cap-atlantique.fr/institution/les-politiques-pubes-de-cap-atlantique/biodiversite/natura-2000>

http://www.baie-bourgneuf.com/?page_id=138

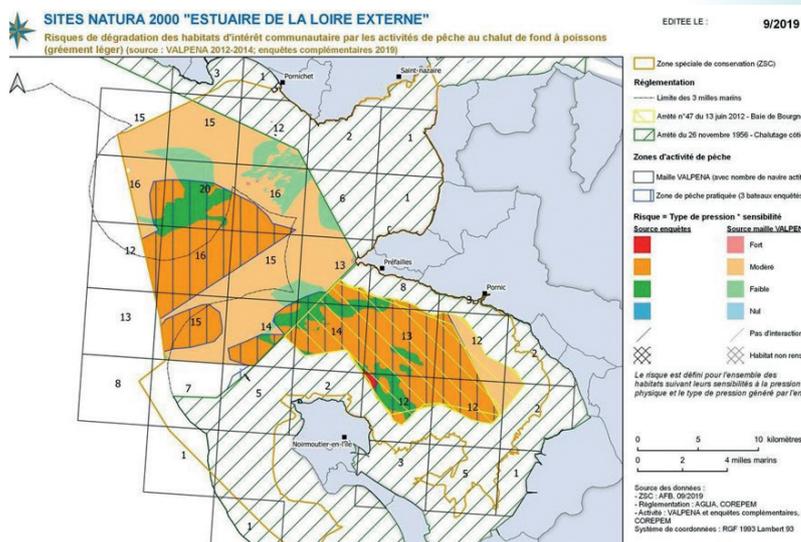
RÉDACTION DE DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

Plusieurs documents d'objectifs sont en cours d'élaboration par l'OFB sur plusieurs sites Natura 2000 :

- « Estuaire de la Loire externe » à l'embouchure de la Loire, désignés au titre des directives habitats, faune, flore et oiseaux ;
- « Mor Braz » et ZPS du Secteur de l'île d'Yeu, désignés au titre de la directive oiseaux.

La rédaction du document de gestion est réalisée à partir de synthèses bibliographiques et d'entretiens avec les acteurs du territoire (experts naturalistes locaux, usagers et socio-professionnels, collectivités, associations...), dont la plupart sont membres du comité de pilotage. Le Docob va permettre à ces espaces de bénéficier de diagnostics écologique et socio-économique ainsi que d'objectifs partagés et de mesures de gestion adéquates.

<http://estuaire-loire-externe.n2000.fr/>



L'implication dans des projets européens



Erismature à tête blanche (© Dick Daniels)

LIFE ERISMATURE ROUSSE

Depuis 2018, l'OFB est coordinateur du Life « *Oxyura* contre *Oxyura* », qui a pour objectif de lutter contre l'érismaire rousse (petit canard plongeur envahissant originaire d'Amérique), au profit de l'érismaire à tête blanche qui est indigène. La région Bretagne-Pays de la Loire concentre la majorité de la population d'érismaires rousses observées en France. Trois agents dédiés strictement à la lutte ont été recrutés en 2018 grâce au Life et sont implantés en Pays de la Loire pour prospecter les zones humides à la recherche d'oiseaux. Ils peuvent également se déplacer sur le reste de la France selon les besoins. Un plan de lutte européen contre l'érismaire rousse a également été mis en place et les experts (dont l'OFB) se sont réunis à Londres en février 2020 pour faire le point sur la lutte. Le bilan de l'avancement de ce plan d'actions est plutôt favorable en Europe et en France avec une diminution des effectifs.

LIFE INTÉGRÉ ARTISAN

Le projet Life intégré ARTISAN (*Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature*), a été élaboré pour développer une synergie entre l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. Il consiste à démontrer le potentiel des Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature (SAFN), faire monter en compétences les acteurs sur cette thématique et amplifier les projets sur tout le territoire national (dont l'Outre-mer). Financé à 60% par la Commission européenne et cofinancé par l'Etat français, le Life ARTISAN est piloté par l'OFB national, accompagné de 28 bénéficiaires associés. En 2020, les animateurs régionaux ont été recrutés pour 5 ans, pour les Pays de la Loire il s'agit de Cyril Roussel.

<https://ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan>

LIFE BAIE DE L'AIGUILLON

Destiné à améliorer la qualité environnementale du site, le Life Baie de l'Aiguillon est porté par le Parc naturel régional du Marais poitevin avec comme bénéficiaires associés les gestionnaires de la réserve de la Baie de l'Aiguillon que sont l'OFB et la LPO. Lancé en 2016 pour 5 ans, ce programme de 2,3 millions d'euros est financé pour plus de la moitié par l'Union européenne. De nombreuses actions sont prévues : restauration des vasières et des prés salés, réduction de l'impact du public en le canalisant, étude sur l'utilisation de la baie et des marais périphériques par les anatidés hivernants (pose de balises sur les canards colverts et les sarcelles d'hiver), sensibilisation du public, restauration de dunes... L'action phare de 2020 fut l'expérimentation pour l'enlèvement des anciennes structures ostréicoles (crassats d'huîtres) afin de restaurer la vasière. En octobre 2020, 266 personnes ont participé à un colloque de 2 jours à la Rochelle sur la restauration des fonctionnalités environnementales du littoral en contexte conchylicole.

<https://www.colloque-lifebaieaiguillon-restauration-littoral.com/>



Baie de l'Aiguillon (© Helliio Van ingen)

LIFE MARHA: PROJET INTÉGRÉ SUR LES HABITATS NATURELS MARINS

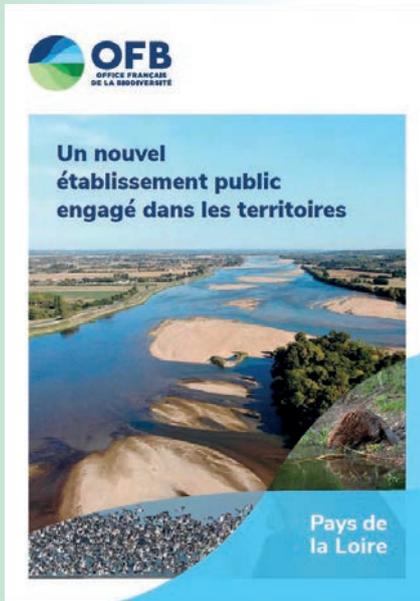
En 2012, l'état de conservation de la majorité des 8 habitats naturels marins Natura 2000 a été évalué comme défavorable par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Le Life Marha lancé en 2016, doit contribuer à inverser cet état d'ici 2025 en apportant un appui aux gestionnaires des sites Natura 2000 en mer et en lagunes méditerranéennes, soit 164 sites au total.

Coordonné par l'OFB avec 11 autres partenaires scientifiques et gestionnaires, le Life Marha intervient sur tous les leviers nécessaires à l'atteinte de cet objectif : gouvernance, sensibilisation, formation, acquisition et gestion des données, mesures de gestion... Le Life Marha agit en cohérence avec les autres politiques publiques s'exerçant en mer et renforce la coordination des services afin de mutualiser les expériences et les moyens en matière de suivi et de gestion de l'espace maritime.

<https://www.afbiodiversite.fr/life-marha-projet-integre-sur-les-habitats-naturels-marins>



L'année 2020 en image



Mars

**Lutte contre le trafic de civelle
coordonné par Europol**
(© P. Dulac, OFB)



Avril

**Impact du confinement sur les
oiseaux de la Baie de l'Aiguillon**
(© E. Joyeux, OFB)



Mars

**Surveillance des espaces
protégés durant le confinement
sur l'Île d'Yeu**
(© F. Portier, OFB)



Février

**Sortie du Collectif régional sur le
TEN Vallées du Haut-Anjou (49)**
(© S. Couprie, OFB)

Juillet

Campagne d'été à La Faute sur Mer
(© X. Grosbois, OFB)



Sept.

Comité de direction à Chanteloup sur les aires protégées et la SNAP.

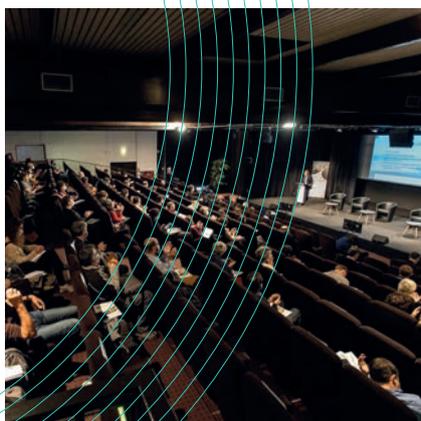


Août

Mission navique conjointe OFB-DDT en Mayenne
(© S. Leclerq, Ouest-France)

Déc.

Lancement de l'ABC du PNR de Brière
(© Patrick Trécul)



Oct.

Colloque de la Rochelle sur l'expérimentation de restauration de vasières dans la Baie de l'Aiguillon
(© R. Goudeau)



Août

Camp de baguage sur la RCFS du Massereau-Migron (44)
(© D. Ruppé-Rolland)



Déc.

Lancement du programme Agrifaune Pays de la Loire
(© X. Grosbois, OFB)

DIRECTION RÉGIONALE PAYS DE LA LOIRE

Siège - Parc de la rivière - Bat B
8 boulevard Einstein – CS 42355
44323 NANTES CEDEX 3
dr.pays-de-la-loire@ofb.gouv.fr

Service départemental de Loire-Atlantique
sd44@ofb.gouv.fr

Service départemental de Maine et Loire
sd49@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Mayenne
sd53@ofb.gouv.fr

Service départemental de Sarthe
sd72@ofb.gouv.fr

Service départemental de Vendée
sd85@ofb.gouv.fr

Délégation de façade Atlantique
1 rue Eugène Varlin 44100 Nantes

Unité Spécialisée Migrateur Bretagne - Pays de la Loire
usm44@ofb.gouv.fr

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon
<https://www.reserve-baie-aiguillon.fr>

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Massereau-Migron
<http://massereau-migron.weebly.com>

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
et forêt domaniale de la Pointe d'Arçay

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Chanteloup

Réserve Naturelle Nationale de la Casse de la Belle Henriette
<https://reserve-naturelle-belle-henriette.fr>

Réserve Naturelle Nationale de Saint Denis du Payré
reservenaturelle-saintdenisdupayre.fr

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite @linkedInOFB


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ